

Offre de service destinée à OCDE / OECD mardi 24 novembre 2020

Survey on Climate Policies QUO-1198562-P6C9

Type de service : Sample Only Type de projet : Standard Description du projet Project specifications :

Countries: France / USA / India / Denmark

Target: People 18+

Incidence: 100%

Quotas: We commit to following national online representative quotas on sex, gender, age, and income/education.

About India: Regarding the Online studies in India, it is important to specify that these will be done on the population accessible online and more generally on people willing to understand the meaning of the studies and therefore ready to be interviewed. Based on these points, English is sufficient. However, adding Hindi will probably improve the representativeness of the north. In general, we do not think too much nat rep in India but rather we tend to look at the cities that we want to see represented. Our panels in India are therefore mainly composed of an urban population, aged 18 to 45 and belonging to segments A-C (CSP+) Most states will a priori be represented apart from the North East area, which is essentially rural. We will propose you some quotas if we have the greenlight on this project.

Volume: 2 000 interviews per country

Questionnaire Length: 25 minutes

Service - Sample Only. Questionnaire Scripting and Data Hosting will be performed on your side. Dynata only provides the panel.

In order to be competitive and in case you could confirm the project for three countries (France, USA, Denmark and India), we can apply a discount on interviews. We hope this effort will enable us to collaborate soon.



Prix

Coût total : 28 345,00 €

Summary Level	Completes	CPI [EUR]	Total Cost [EUR]
All Countries and Additional Services	8000	€3.54	€28,345.00
	Total P		€28,345.00

Country	Completes	CPI [EUR]	Total Cost [EUR]
Online Completes France 100%25 min	2000	€3.15	€6,300.00
Online Completes India 100%25 min	2000	€3.50	€7,000.00
Online Completes USA 100%25 min	2000	€3.15	€6,300.00
Online Completes Denmark 100%25 min	2000	€3.50	€7,000.00
	Interv	iew Total:	€26,600.00

Additional Services		Total Cost [EUR]
Online Project Management		€600.00
Online Translation (5625 words)		€1,145.00
	Additional Services Total:	€1,745.00



Modalités et conditions des commandes

Sauf dispositions contraires stipulées dans un contrat écrit signé entre vous (le Client) et Dynata, les clauses suivantes constituent les modalités et conditions des commandes passées à **Dynata**.

- 1. Généralités. Les estimations de prix et de délais fournies dans ce devis reposent sur l'étendue du projet, les matériaux de l'étude, les informations et les détails du projet que vous avez fournis à Dynata à la date du présent devis. Toutes les estimations de prix et de délais peuvent être soumises à des changements basés sur les spécifications finales du projet et/ou les matériaux définitifs de l'étude que vous aurez soumis. En outre, tous les changements effectués pendant la réalisation de l'étude sur le terrain, y compris, mais non limités à l'incidence réelle, la durée de l'entretien, les taux d'abandon dépassant les taux attendus, les modifications de quota et les modifications de délai des éléments livrables peuvent entraîner des changements de prix et de délais.
- Acceptation du devis. Ce devis est valide pendant 30 jours suivant la date de sa délivrance. Ce délai peut être prolongé avec l'accord de Dynata.
- 3. Traduction. La meilleure pratique de l'industrie consiste à traduire le questionnaire dans la langue locale des participants. Les prix de traduction de Dynata sont uniquement des estimations pour la traduction du questionnaire (la traduction des réponses des répondants n'est pas comprise, sauf spécification contraire). Les prix réels de traduction seront calculés sur la base du décompte final des mots et d'autres facteurs. Si le Client choisit de ne pas traduire l'instrument de sondage dans la langue locale, le Client convient et reconnaît que Dynata décline toute responsabilité à l'égard du Client quant à la qualité des réponses au sondage, et le Client sera tenu d'effectuer le paiement intégral à Dynata au titre des réponses en lien avec ce sondage.
- 4. Tarifs applicables aux changements. Nous comprenons que vos échéanciers de projet puissent changer. Ceci étant posé, Dynata a établi une politique de changement de programme très simple : veuillez nous donner un préavis de 24 heures pour vos changements. Nous prendrons toutes les mesures raisonnables pour satisfaire votre demande de changement de délai, à condition que nous ayons les possibilités de le faire. Sinon, nous vous offrirons la première date de livraison possible. Si vous demandez un délai au cours d'une période qui n'est pas disponible, nous réaffecterons nos ressources pour satisfaire votre demande. Cette demande pourra faire éventuellement l'objet d'une augmentation de tarif. Si un projet antérieurement confirmé est annulé ou son échéancier modifié le jour du projet, un dédit pourra être imputé en fonction de la quantité de ressources prévues pour ce jour-là et/ou du travail déjà accompli.
- 5. Collecte de données personnelles. t,
- 5.1 In the contract, the following terms shall have the meanings set out below:
 - a. "Applicable Data Protection Regulation" means any data privacy or data protection law or regulation that apply to the Processing of Personal Data by Dynata;
 - b. "OECD Data Protection Rules" means the Client internal rules on data protection, which are the only rules governing Personal Data protection that are applicable to the Client. They are currently set out in the Decision of the Secretary-General on the protection of individuals with regard to the processing of their personal data, Annex XII of the Staff Regulations, Rules and Instructions applicable to Officials of the Organisation;
 - c. "Personal Data" means any information relating to an identified or identifiable individual, (hereinafter also "data subject") Processed under the contract;
 - d. "Personal Data Breach" means a breach of security leading to the accidental or unlawful destruction, loss, alteration, unauthorised disclosure of, theft of, or access to, Personal Data transmitted, stored or otherwise Processed;
 - e. "Processing" means any operation which is performed on Personal Data whether or not by automated means; "Process/Processed" shall be construed accordingly.



- 5.2. As an independent intergovernmental organisation, Client is not subject to any national or regional legislation, but only subject to the OECD Data Protection Rules. The Client will comply with the OECD Data Protection Rules in relation to any Personal Data Processed by the OECD under this contract.
- 5.3 Dynata warrants that the Processing by Dynata of the Personal Data will be carried out in accordance with the Applicable Data Protection Regulation.
- 5.4 Both Parties shall take appropriate technical and organisational security measures in order to prevent any unauthorised person from gaining access to the Personal Data.
- 5.5 Each Party will notify the other as soon as possible (and in any event within a period not exceeding 48 hours) after becoming aware of any actual or suspected Personal Data Breach or any other security incident impacting the Personal Data.

This notification shall be made by phone or email and confirmed by a registered letter with proof of receipt. It should describe (i) the nature and cause of the Personal Data Breach or security incident, and its effects (or likely effects), (ii) the corrective actions implemented in order to remedy such breach and/or security incident and to minimise the impact on data subjects, and (iii) the measures implemented in order to prevent similar breaches and/or security incidents from occurring in the future.

The affected Party will promptly investigate any Personal Data Breach and/or security incident in order to remedy such breach and/or security incident and avoid any similar security breach and/or security incident from occurring in the future. The affected Party undertakes to remedy these breaches and/or security incidents as soon as possible and to minimise the impact of such breach and/or security incident on all relevant data subjects.

Each Party acknowledges and understands that any Personal Data Breach or any other security incident impacting the Personal Data may impose obligations on the other Party, including notifications to the data subject. Each Party undertakes to cooperate with the other to fulfil such obligations.

- 5.6 If a data subject or a data protection authority brings a dispute or claim concerning the processing of shared Personal Data against a Party or both Parties, the Parties will inform each other about such disputes or claims and will cooperate with each other as far as required by the Applicable Data Protection Regulation (in respect of the Contractor) and the OECD Data Protection Rules (in respect of the Client), without prejudice to the privileges and immunities of the Client.
 - Commandes minimum. Les achats minimums sont de 1 500 USD (ou l'équivalent en devise locale). Les projets dont les frais réels encourus sont inférieurs à 1 500 USD seront facturés à hauteur de 1 500 USD.
 - 7. Paiement. Tous les prix s'entendent hors taxe et les conditions de paiement sont 45 jours net. Sauf si la loi locale applicable en dispose autrement, un intérêt au taux de deux pour cent (2 %) par mois courra sur les montants dus et échus restés impayés et non contestés. Les Parties reconnaissent et conviennent que les informations concernant le projet, incluses dans le présent devis, pourront changer ou être modifiées pendant le déroulement du projet. La facture définitive livrée reflétera les prestations de services effectivement rendues et inclura toutes les modifications ainsi que tous suppléments de facturation tels qu'indiqués ci-dessus.
 - 8. Dynata propose la programmation et l'hébergement de services professionnels et d'entretiens téléphoniques assistés par ordinateur par l'intermédiaire de ses filiales entièrement détenues et/ou de ses sociétés apparentées. Pour tous les services exécutés par Dynata en vertu des présentes, Dynata déterminera à son entière discrétion quels sites de Dynata exécuteront les services. Si le Client, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, choisit de programmer et/ou d'héberger un projet en ligne, le Client accepte ce qui suit : (i) des liens finaux sécurisés avec un jeton d'authentification (les « <u>Liens sécurisés</u> ») seront utilisés, et si le Client n'utilise pas les Liens sécurisés, Dynata peut exiger du Client le remboursement des paiements/incitations versés aux répondants en lien avec les questionnaires frauduleux remplis ; (ii) les liens vers les questionnaires permettront aux répondants éligibles de répondre au bon questionnaire ; (iii) des serveurs stables avec une



capacité suffisante seront utilisés, un système interactif d'entretien capable de relier les identifiants des panelistes fournis par Dynata aux questionnaires, puis à nouveau vers l'URL de Dynata, seront utilisés, et une interface graphique compatible avec Dynata (fond JPG fourni) sera utilisée; et (iv) aucun questionnaire hébergé par le client ou un de ses agents ne contiendra de virus, logiciels malveillants ou scripts suspects. Si Dynata découvre ou suspecte la présence d'un logiciel malveillant, Dynata a le droit de suspendre le projet jusqu'à la résolution des problèmes.

9. Confidentialité. Chacune des parties devra respecter la confidentialité de l'ensemble des informations et éléments matériels qu'elle recevra de l'autre partie si ceux-ci concernent les affaires de l'autre partie ou sont désignés par la partie qui les divulgue comme exclusifs et confidentiels. Il est entendu que la présente clause de confidentialité ne s'applique pas aux informations qui : (i) sont actuellement ou tombent ultérieurement dans le domaine public sans que la partie qui reçoit les informations confidentielles ne commette de faute ; (ii) sont, avant leur divulgation en vertu des présentes, en possession légitime de la partie qui reçoit les informations confidentielles ; (iii) sont, après leur divulgation en vertu des présentes, fournies en toute légalité par une tierce partie qui n'est pas soumise à des restrictions en matière de divulgation subséquente ; (iv) sont développées de manière indépendante par la partie qui les reçoit sans avoir recours aux informations confidentielles de la partie les ayant divulguées. Par les présentes, chacune des parties s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles de l'autre partie à des tiers sans l'autorisation préalable écrite de l'autre partie. Si Dynata est contacté par un membre de la presse qui recherche des commentaires au sujet d'infractions présumées aux lois en vigueur et applicable découlant du contenu de sondages fournis par ou pour le compte du Client, Dynata peut, sur préavis adressé au Client, fournir au Client le nom et les coordonnées de cette personne sans que cela ne constitue une infraction au présent article.

10. Propriété

- (i) Concernant tout service de collecte de données réalisé par Dynata et/ou tout sondage hébergé par Dynata, les parties conviennent que Dynata et le Client seront propriétaires conjoints des droits, titres et intérêts afférents aux réponses fournies lors des sondages et collectées par Dynata et/ou de toutes les autres données éventuellement collectées auprès des personnes interrogées par le biais de la plateforme Dynata.
- (ii) À l'exception des échantillons et questionnaires fournis par le Client, les panels, les panelistes, les groupes de personnes interrogées, les informations personnelles des personnes interrogées, les



techniques, la technologie, les méthodologies, les concepts, les inventions, les suggestions, les idées créatives, les plans, les dessins, les projets, les conceptions de logiciels, les modèles ou systèmes, les prototypes, les concepts de recherche, les formulaires de questionnaire (sauf fournis par le Client), les méthodes de traitement des questions, les systèmes d'analyse, les logiciels, la technologie, et/ou les programmes informatiques fournis et/ou utilisés par Dynata en lien avec ce projet ou cette commande, les cartes de tabulatrice, les bandes informatiques, les disques, et tout autre support d'enregistrement de données, sont et demeurent la propriété exclusive de Dynata, LLC, et en aucun cas le Client n'obtiendra ni ne recevra de droit, titre, intérêt et/ou licence sur ce qui précède.

(iii) Nonobstant toute disposition contraire dans les présentes conditions, en aucun cas les produits livrables (produit du travail appartenant au client) n'inclura les IPR des participants de l'étude provenant de Dynata, même si ces IPR sont incluses dans les réponses au sondage, les données et/ou les rapports ou dossiers.

11. Marquage; cumul des données.

- (i) Sauf en cas d'autorisation expresse écrite de Dynata, que Dynata sera libre d'assortir de conditions, de réserver ou de refuser à sa seule discrétion, le Client s'engage expressément, par les présentes, à ne pas, directement ou indirectement :
 - (a) écrire, établir ou introduire de cookie, de pixel ou de technologie associée ou similaire sur les ordinateurs ou appareils des personnes interrogées par le biais de Dynata (les « <u>Personnes</u> <u>interrogées par le biais de Dynata</u> ») dans le but de suivre leurs activités sur Internet, à la faveur de plusieurs sondages, sur plusieurs plateformes, ou sur plusieurs appareils ou ordinateurs; ou
 - (b) accéder à l'ordinateur ou à l'appareil d'une quelconque Personne interrogée par le biais de Dynata pour lire un cookie ou une technologie associée ou similaire, où accéder et/ou recueillir des informations stockées sur ou à l'intérieur dudit appareil ou ordinateur.
- (ii) Si ce n'est (a) avec le consentement préalable écrit formel de Dynata, qui pourra assortir ledit consentement de conditions, le réserver ou le refuser à sa seule discrétion, ou (b) dans le cadre d'une étude de suivi réalisée en vertu ou en lien avec un projet, le Client n'utilisera pas les données recueillies auprès d'une personne interrogée particulière figurant dans plusieurs projets de sondage ou études dans le but d'élaborer, de créer, de développer, de mettre à jour, d'augmenter ou de compléter un fichier, une liste ou une base de données, que ce soit pour son propre bénéfice ou pour celui d'une tierce partie.

12. Conditions diverses.

- (i) Obligations du Client . Le Client convient qu'il se conformera à toute législation et réglementation applicable en rapport avec le projet de recherche faisant l'objet du devis, l'énoncé des travaux ou autre document propre au projet fourni par Dynata, et le Client convient que le but principal de l'entretien est une étude de marché. En outre, le Client convient que (a) s'il fournit des données personnelles à Dynata, notamment des adresses de courrier électronique et/ou numéros de téléphone, chaque client ou client de client est autorisé par la ou les personnes concernées à communiquer lesdites données à Dynata afin de lui permettre de réaliser des sondages et/ou des études de marché en ligne ; et, si le Client fournit à Dynata un échantillon téléphonique ou en ligne provenant d'une tierce partie, le Client déclare et garantit que ladite tierce partie autorise la communication dudit échantillon à Dynata et son utilisation par Dynata au nom du Client comme indiqué dans le Contrat et/ou l'EDT ; et (b) si le Client utilise Dynata pour recueillir des données en lien avec un sondage en ligne ou téléphonique et si ce sondage inclut des personnes interrogées qui résident en Russie, ce sondage ne sollicitera pas d'informations personnelles (IPR) de ces personnes.
- (ii) Indemnisation par le Client. Le Client devra indemniser, défendre et décharger de toute responsabilité Dynata ainsi que les sociétés mères, les filiales ou les sociétés affiliées de Dynata, y compris leurs associés, gérants, actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés et mandataires en liaison avec tout préjudice, perte, dommage, demande, cause d'action, issue d'un recours, jugement, droits et frais (y



compris les honoraires raisonnables des avocats et les frais judiciaires) supportés par Dynata et s'élevant du fait des situations suivantes ou en liaison avec celles-ci : (i) l'infraction du Client aux lois, codes, réglementations, règles et exigences applicables ;(ii) des actes ou omissions du Client constituant des fautes légères ou lourdes et/ou tout manquement à ses obligations telles que stipulées dans les présentes ; et/ou (iii) tout produit fourni ou toute prestation de service rendus par le Client ou pour le compte du Client pour interroger les répondants dans un but d'utilisation ou d'essai en rapport avec le projet.

- (iii) Limitation de responsabilité. Aucune des Parties ne sera responsable envers l'autre de dommages indirects (y compris, mais sans limitation, de manque à gagner), qu'elle ait été ou non informée de la possibilité d'existence desdits dommages. Par les présentes, le Client renonce expressément de formuler contre Dynata une demande quelconque ou de mettre en jeu la responsabilité de Dynata qui découlerait en tout ou en partie de : (i) l'usage, de l'interprétation et/ou de la confiance du Client dans les données ou réponses d'enquête fournies en lien avec les services de Dynata, et (ii) des actions, des activités ou de la conduite des répondants de l'étude. Sauf en ce qui concerne l'obligation d'indemnisation du Client et les infractions de celui-ci au droit applicable, le montant global total résultant de la mise en jeu de la responsabilité de chacune des Parties sera limité aux sommes dues par le Client (pouvant inclure les intérêts courus sur les impayés) en rapport avec l'EDT à raison duquel la responsabilité a été mise en jeu ou l'indemnisation revendiquée.
- (iv) Exclusion de responsabilité. LE CLIENT RECONNAÎT ET CONVIENT QUE Dynata FOURNIT LES PRESTATIONS DE SERVICES « EN L'ÉTAT ». SAUF STIPULATION SPÉCIFIQUE DES PRÉSENTES, Dynata DÉCLINE TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, EU ÉGARD AUX PRESTATIONS DE SERVICES RENDUS ET AUX ÉLÉMENTS LIVRABLES FOURNIS EN VERTU DES PRÉSENTES, LE CAS ÉCHÉANT, NOTAMMENT ET DE MANIÈRE NON LIMITATIVE, LES GARANTIES IMPLICITES D'ABSENCE D'INFRACTION ET TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES DÉCOULANT DE L'EXÉCUTION, DE LA NÉGOCIATION OU DE L'USAGE COMMERCIAL. DANS LA MESURE OÙ Dynata NE DOIT PAS, SELON LA LOI APPLICABLE, SE DÉCHARGER DES GARANTIES IMPLICITES, L'ÉTENDUE ET LA DURÉE DE TELLES GARANTIES CORRESPONDRONT AU MINIMUM ACCEPTABLE SELON CETTE LOI APPLICABLE.

(v) Droit applicable et clause d'arbitrage

<u>Eu égard à la qualité d'organisation internationale de Client, il est expressément convenu que les droits et obligations des Parties seront exclusivement réglés conformément au contrat.</u>

Tout litige, différend ou réclamation né du contrat ou se rapportant au contrat, ou à son inexécution, à sa résolution ou à sa nullité, sera tranché par voie d'arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la CPA 2012. Le nombre d'arbitras est fixé à un. La langue à utiliser pour la procédure arbitrale sera anglais. Le lieu de l'arbitrage sera Paris (France). Les Parties renoncent expressément à leur droit de présenter un recours en annulation contre toute sentence rendue par le tribunal arbitral ou, si cette renonciation n'est pas légalement possible, les Parties conviennent expressément qu'en cas d'annulation de toute sentence rendue par le Tribunal arbitral, la juridiction saisie du recours en annulation ne pourra statuer sur le fond du litige. Le litige fera alors l'objet d'un nouvel arbitrage dans les conditions du présent article.

(vi) Privilèges et Immunités

Aucune stipulation du présent contrat ne saurait être interprétée comme une renonciation par le Client aux privilèges et immunités dont elle jouit en sa qualité d'organisation internationale.

Les Parties conviennent que les dispositions juridiques contenues dans un quelconque document ou formulaire soumis par le Client sont nulles et sans effet.



A /...+.

SALES EXECUTIVE